

Compte-rendu de réunion

Date : 31/01/2018

Invités : J. Guindet, Antoine et Simon

Présents : J. Guindet, Antoine et Simon

Absents : -

Salle : Bureau 215 - Polytech Grenoble

Question / réponse

Les réponses sont des résumés des réponses de M. Guindet, avec notre interprétation.

Juridique

- L'ex-étudiant a-t-il le droit de redemander le diplôme à Polytech ? (En cas de perte, vol, incendie, ...)
 - Non car c'est illégal de rééditer un diplôme
- L'employeur a-t-il le droit de demander le diplôme à Polytech ?
 - Non ! C'est personnel, aucune info sur l'étudiant ne peut être transmis à qui que ce soit (même les parents) en dehors du concerné
- L'étudiant peut envoyer un scan de son diplôme ?
 - Oui, il en fait ce qu'il veut une fois qu'il l'a
- Employeur a-t-il accès au dossier (info Apogée) ? L'étudiant ?
 - Réponse juste au dessus
- Même chiffré (lourdement), les dossiers des étudiants (Polytech par exemple) peuvent-ils être dans un autre établissement (en Allemagne ou Estonie par exemple) ?
 - La CNIL bloquera sûrement en France et il doit exister des organisations similaires à l'étranger.
- Apogée est-il certifié à donner des certifications (comprendre "Procès-verbaux") ? Si oui, par qui ? Est-ce qu'il nous en faudrait une ?
 - "Aucune idée, mais sûrement"

Tests

- Peut-on récupérer un ou deux CSV exporté du module "Résultat" ou même "jouer avec Apogée" ?
 - A voir avec Marie Zienner (RDV Mardi 6/02)

Futur

- Niveau européen est-ce qu'il existe des choses pour identifier les étudiants (comme le numéro INE en France) ?
 - Il existe des rassemblement pour travailler sur les question des étudiants européen (comme par exemple définir les ECTS, etc, ...), chercher :
 - Accords de Bologne
 - Accords de Rome
 - Accords de Louvain
 - Label EUR-ACE

Autre

- Comment ça marche pour délivrer un diplôme ?
 - L'administration rentre les notes sur APOGÉE
 - Si les UE sont validés (en fonction de règles entrées au début de l'année), l'administration peut valider le diplôme (sur Apogée)
 - Le diplôme est imprimé (sur un papier spécial) puis signé par les directions (Polytech, UGA et Rectorat)
 - Délivré à l'étudiant contre signature à l'étudiant
- Penser à aller voir DSI et service juridique UGA pour avoir plus d'info
- Penser au réseau Polytech (14 écoles donc 14 universités différentes) pour faire les premiers tests
- Il y a des textes de loi pour garantir le diplôme (qui signe, quand, etc ...)
- Dernière remarque : Pour toucher à APOGÉE c'est mort (l'UGA a trop peur de perdre des infos), il faudra surement déjà négocier pour récupérer des trucs en sortie d'APOGÉE. A savoir : il existe un APOGÉE "de test", ou on pourra peut-être avoir des accès.